

Consumer and Corporate Affairs Canada / Consommation et Corporations Canada

Legal Metrology / Métrologie légale

APPROVAL No. — N[o] D'APPROBATION

S.WA-T2137

AUG AOUT - 7 1987

NOTICE OF CONDITIONAL APPROVAL

AVIS D'APPROBATION CONDITIONNELLE

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations à la demande de:

TouchCom Inc.
835 York Mills Road
Don Mills, Ontario
M3B 1Y2

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

90

Card/Note Terminal / Terminal pour cartes de crédit et billets de banque

MANUFACTURER /
FABRICANT:

TouchCom Inc.
Don Mills, Ontario

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

Delta 5000 C/P

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

One unit per side for a single or multiple product electronic fuel dispenser. / Un appareil sur chaque côté d'un distributeur électronique de carburant simple ou multi-produits.

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the information submitted; and are typified by the sample(s) submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

REMARQUE: La présente approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The TouchCom Delta 5000 C/P is a card/note terminal that permits self-serve use of a fuel dispenser with prepayment by either credit card or banknote. This device houses the following main components mounted in a single cabinet:

(1) Sony model PVM1910 Video Display Unit

(2) Sankyo model MC-2135 Card Reader

(3) Ardak model CC-36VS Note Acceptor

(4) Westrex model M2 Receipt Printer.

This device interfaces with compatible approved single or multiple product electronic fuel dispensers for motor vehicles and is used in conjunction with an approved cashier's console. It is installed outdoors in close proximity to the fuel dispenser it is interfaced to.

A customer obtains fuel by following a series of instructions from the video monitor and audio system. Each displayed instruction, in turn, prompts the customer to touch the indicated spaces on the video monitor. Once the customer starts to deliver product, the video monitor registers the running volume and price and the price per unit volume for the respective product. This device does *not compute volume and sales totals.* Volume and sales totals are computed by the dispenser's electronic register and sent to the TouchCom unit which displays these totals on the video monitor.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'appareil TouchCom Delta 5000 C/: est un terminal pour cartes de crédit et billets de banque qui permet l'utilisation en libre-service d'un distributeur de carburant, le prépaiement étant effectué à l'aide d'une carte de crédit ou de billets de banque. Cet appareil comprend les principaux composants suivants qui sont logés dans un seul boîtier:

(1) le terminal à écran de visualisation Sony, modèle PVM19120,

(2) le lecteur de cartes Sankyo, modèle MC-2135,

(3) l'accepteur de billets de banque Ardak, modèle CC-36VS, et

(4) l'imprimante de reçus Westrex, modèle M2.

Le présent appareil peut être relié à des distributeurs électroniques de carburant simples ou multi-produit compatibles et approuvés destinés aux véhicules automobiles. Il est utilisé de concert avec un pupitre-caisse enregistreuse approuvé et est installé à l'extérieur à proximité du distributeur auquel il est relié.

Un client obtient du carburant en suivant une série d'instructions données par le moniteur vidéo et l'ensemble sonore. Chaque instruction affichée incite le client à appuyer sur les touches indiquées du moniteur vidéo. Une fois que le client amorce une livraison, le moniteur vidéo enregistre le volume et le prix courants et le prix par unité volumétrique de chaque produit. Le *présent appareil ne calcule pas* le total des données de volume et celui des données monétaires. Le totalisateur électronique du distributeur effectue ces calculs et transmet les données à l'appareil TouchCom qui les affiche sur le moniteur vidéo.

SUMMARY DESCRIPTION: Continued

This device is incapable of changing the price per unit volume on the fuel dispenser.

After each transaction, an image of the customer's receipt is shown on the video monitor and is printed on demand.

The electronic register of the fuel dispenser can either be visible or concealed.

There is one TouchCom Delta 5000 card/note terminal for each side of an electronic dispenser.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

Le présent appareil ne permet pas de modifier le prix par unité volumétrique affiché sur le distributeur.

A la suite de chaque transaction, une image du reçu du client apparaît sur le moniteur vidéo et peut être imprimée, sur demande.

Le totalisateur électronique du distributeur peut être visible ou dissimulé.

Chaque côté d'un distributeur électronique comporte un terminal de marque TouchCom Delta 5000.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein are under evaluation for approval in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval for the period necessary to complete such evaluation is hereby granted pursuant to subsection 3(2) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Certification of conformity is required in addition to this approval. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus sont présentement l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Une approbation est accordée par les présentes, pour la durée de ladite évaluation, en application du paragraphe 3(2) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Ils doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada.

TERMS AND CONDITIONS:

All devices installed for use in trade under authority of this approval shall be modified as may be necessary to conform to all applicable regulations and specifications.

Prior to concluding any sale of any device of the type(s) identified herein, the seller shall make known in writing to the purchaser the following information:

(i) that final approval is contingent on satisfactory results of laboratory environmental testing.

(ii) that any non-compliance with regulations and specifications that govern approval will be corrected by the approval applicant.

The Manager of the Volume Metrology Laboratory of the Department of Consumer and Corporate Affairs at Ottawa shall be notified in writing prior to installation of each device sold, leased or otherwise disposed of for use in trade and the total number of devices installed shall not exceed four.

Unless extension is authorized in writing by the undersigned this approval shall expire six months from date of issue.

TERMES ET CONDITIONS:

Tous les appareils installés en vertu de la présente approbation devront être modifiés comme il se doit afin de satisfaire à toutes les exigences pertinentes du Règlement et des prescriptions relatives.

Avant de procéder à la vente de tout appareil dont le(s) type(s) est(sont) identifié(s) ci-dessus, le vendeur doit fournir par écrit à l'acheteur les renseignements suivants:

(i) que l'approbation finale ne sera accordée que sous réserve de résultats satisfaisants obtenus lors d'inspections en service, et

(ii) que toute dérogation au Règlement et aux prescriptions régissant l'approbation devra être corrigée par le demandeur de l'approbation.

Le gérant du Laboratoire de la métrologie de volume, Ministère de la Consommation et des Corporations à Ottawa, doit être notifié, par écrit, à l'avance de l'installation de chaque appareil vendu, loué ou cédé de quelques autres façons pour utilisation dans le commerce, et le nombre total des installations ne doit pas dépasser quatre.

A moins que la prolongation soit autorisée, par écrit, par le soussigné, la présente approbation expire six mois après la date d'émission.

AUG / AOUT - 7 1987

W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de Métrologie légale

FILE/Dossier: 06953-T1070
PROJECT/Projet: AP-VL-87-0016